

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

Présents : Madame Bénédicte ALBERT, Mme Sonia DOMINGO, Mme Caroline ANTONIO, Monsieur Philippe HUAU, Monsieur Christophe RAYMOND, Monsieur Robert SOUBREVIE, Monsieur Eric MONNAUX, Monsieur Jean-Louis CLAUSTRE

Procuration :

Excusés : Madame Agnès BAUDINIÈRE, Madame Estelle MORANT, Madame Dominique LARTIGUE, Monsieur Didier AUGRY, Monsieur Michaël RODRIGUEZ

Madame Caroline ANTONIO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 21h02.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :
- du Conseil Municipal du 2 Mai 2018

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire propose d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE Madame Céline SEGOUFI à compter du 15 mai 2018

DESIGNATION des membres de la commission intercommunale chargée du suivi du dossier du viaduc de Salles avec la commune de Saint Lieux les Lavour

Vote : Unanimité

Approbation de la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des points d'eau incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable

Monsieur le Maire indique que la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 a créé la police administrative spéciale de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), placé sous l'autorité du Maire. A ce titre, la Commune doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Soucieuse de conserver des équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, le Maire propose de confier au S.I.A.E.P. de la Moyenne Vallée du Tarn le travail de mesures de pression et de débit pour évaluer la conformité des bouches et poteaux à incendie.

Il s'agit de la partie obligatoire effectuée tous les 4 ans, qui consiste au contrôle de :

- La Pression statique.
- La Pression dynamique.
- Le Débit à 1 bar de pression.
- L'Etat général visuel de l'hydrant-peinture-accessibilité-présence des bouchons.
- La Vérification vidange-fuite à la fermeture.
- La Transmission d'un rapport détaillé par hydrant sur support papier et informatique.
- La Transmission de l'ensemble des hydrants sur plan.
- La Saisie des données sur la plate-forme du S.D.I.S.

Le coût est de 30 €par hydrant

Vote : Unanimité

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Huau qui présente le rapport.

Modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame Céline SEGOUFI à compter du 15 mai 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la délibération en date du 14 /12/2017 créant l'emploi d'adjoint technique, à une durée hebdomadaire de 20 heures
Vu la délibération de principe du 12 /04/2018 portant augmentation du temps de travail de Madame Céline SEGOUFI, adjoint Technique
Vu l'avis du Comité technique rendu le 24 avril 2018.

Le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) afin de répondre aux nouveaux besoins d'entretien des bâtiments communaux.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE :

- la suppression, à compter du 15 mai 2018, d'un emploi permanent à temps non complet (20heures hebdomadaires) d'adjoint technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux.
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (35heures hebdomadaires) d'adjoint technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux
- de modifier et mettre à jour le tableau des emplois de la filière technique

Emploi	Emploi et Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif et durée hebdomadaire
Filière technique	Adjoint technique	C	1 TNC	1 TC 35 h

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Vote : Unanimité

Désignation des membres de la commission intercommunale chargée du suivi du dossier du Viaduc de Salles

Monsieur le Maire indique qu'à la demande du conseil municipal de la commune de Saint Lieux lès Lavaur il convient de désigner 5 membres du conseil municipal à la commission intercommunale chargée de suivre le dossier du Viaduc De Salles.
Jusqu'à aujourd'hui, cette commission existait sous la forme d'un groupe de travail et

Monsieur le Maire propose donc au conseil de délibérer afin de nommer les représentants de la commune suivants : Monsieur le Maire, Madame DOMINGO, Monsieur SOUBREVIE, Monsieur RODRIGUEZ, Monsieur HUAU.

Vote : Unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Communauté d'agglomération RIFSEEP : présentation du nouveau régime indemnitaire pour les agents mis en place par la Communauté d'Agglomération : 100€brut par mois d'indemnité aux 230 agents qui n'avaient aucune prime (pour un agent qui est à temps complet). Volonté de remettre l'ensemble des agents communautaire à 1607h effectives par an.
- Présentation de l'évaluation du prix de vente du bâtiment de l'ancienne poste pour avoir des éléments de réflexion
- Extension du réseau d'assainissement suite à la future construction du lotissement : devis en cours
- Stagiaire pour faire un bilan de mi-mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

SIGNATURES :

G. TURLAN	C. ANTONIO	R. SOUBREVIE
S. DOMINGO	T. COMBES	A. BAUDINIÈRE
M. RODRIGUEZ	C. RAYMOND	P. HUAU
B. ALBERT	E. MONNAUX	E. MORANT
JL. CLAUSTRE	D. LARTIGUE	D. AUGRY

	Procuration JL. CLAUSTRE	
--	---------------------------------	--